



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL VTT

Organisé par le

CS VERGEZE



SAMEDI 29 AVRIL 2017

Rendez-vous au stade Stéphane DIAGANA

Départ 9H30

Buvette – grillades sur place



Championnat départemental VTT

Sapeurs Pompiers du Gard

Mot du Chef de centre

Le centre de secours de Vergèze et son personnel accueillent avec un grand plaisir le championnat départemental de VTT 2017.

Cette épreuve traditionnelle de notre calendrier départemental sportif a pour objectif de porter les valeurs du sport et cela dans le sens le plus noble du terme. Certains viendront pour en découdre, mais pour une très grande partie d'entre vous, c'est surtout un rendez-vous pour se retrouver et l'occasion de découvrir de nouveaux et magnifiques circuits dans nos garrigues.

Un grand merci à tous les organisateurs et compétiteurs qui perpétuent avec passion l'esprit sportif chez les sapeurs-pompiers.

Je vous souhaite la bienvenue sur nos terres et que ce championnat départemental soit une belle fête du sport, partagé dans un moment d'amitié et de convivialité.

Lieutenant Thierry VEZOLLES

Mot du Président de l'amicale

Après le parcours sportif 2016, l'amicale de Vergèze est heureuse de vous recevoir pour le VTT Départemental 2017.

Je vous souhaite de passer un bon moment de convivialité durant l'épreuve et après celle-ci devant le verre de l'amitié qui pourra se prolonger devant une grillade....

Bon courage à tous !

Sergent Gérard PIRAME



Championnat départemental VTT

Sapeurs Pompiers du Gard

Samedi 29 Avril 2017

Programme :

- 08h30 : Début distribution des dossards
- 09h20 : Mise en place
- 09h30 : Départ commun
- 11h30 : remise des récompenses
- 12h00 : apéritif et grillades de clôture

| CATEGORIES | TRANCHE D'AGE | Année de Naissance | Nb de tours |
|------------|---------------------|--------------------|-------------|
| SENIORS I | 17 à 30 ans | 2000-1987 | 3 |
| SENIORS II | 31 à 40 ans | 1986-1977 | 3 |
| VETERANS | 41 à 50 ans | 1976-1967 | 3 |
| MASTERS | 51 ans et plus | 1966 et avant | 2 |
| FEMININES | Tous âges confondus | | 2 |

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Organisation

Le Centre de Secours de VERGEZE et son Amicale, sous couvert de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du GARD, organisent une épreuve départementale de VTT à l'attention des tous les SP et PATS du GARD.

Cette épreuve est prévue le SAMEDI 29 Avril 2017 dans la garrigue de Vergèze.

L'inscription à la course vaut l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 : Condition de participation

Cette épreuve est ouverte :

- A tous les SP, en activité de service inscrit au registre du Corps Départemental du GARD ;
- Aux JSP du GARD, inscrits à l'Association JSP au 1^{er} janvier 2016 (né(e)s en 2000 et avant)
- Aux vétérans (Anciens Sapeurs Pompiers du GARD) ;
- Aux personnels administratifs et techniques du SDIS du GARD.

Une autorisation parentale est exigée pour toute inscription d'un concurrent mineur.

L'Aptitude médicale du participant devra être conforme aux règlements en vigueur. (***Concernant les personnels PATS et vétérans, un certificat médical ou la photocopie d'une licence sportive en cours de validité devra être fourni***).

ARTICLE 3 : Parcours

L'épreuve comporte une boucle comprise 7 à 8 kilomètres à parcourir 2 ou 3 fois en fonction de la catégorie.

Le parcours sera matérialisé par de la rubalise et des signaleurs. La nature du terrain est de type « piste DFCI », monotrace avec dénivelé positif et négatif.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires et le parcours.

ARTICLE 4 : Catégories

Les âges sont pris en compte à l'année civile.

| | CATEGORIES | TRANCHE D'AGE | Année de Naissance | Nb de tours |
|---|------------|---------------------|--------------------|-------------|
| A | SENIORS I | 17 à 30 ans | 2000-1987 | 3 |
| B | SENIORS II | 31 à 40 ans | 1986-1977 | 3 |
| C | VETERANS | 41 à 50 ans | 1976-1967 | 3 |
| D | MASTERS | 51 ans et plus | 1966 et avant | 2 |
| E | FEMININES | Tous âges confondus | | 2 |

ARTICLE 5 : Tenue

La tenue est libre, néanmoins le port du casque à coque rigide réglementaire est obligatoire.

L'utilisation d'un vélo de type VTT est fortement conseillée. Une plaque de cadre numérotée, distribuée par l'organisateur devra être accrochée visiblement sur le guidon du vélo de chaque coureur.

ARTICLE 6 : Classement

Un classement général individuel et par catégorie, correspondant à l'ordre d'arrivée sera effectué.

ARTICLE 7 : Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée

CHALLENGE : 1 trophée attribué pour le centre de secours le plus représenté (remis en jeu chaque année).

ARTICLE 8 : Sécurité

Le service de sécurité sera assuré par le personnel du SDIS du GARD. Il sera composé :

- 1 VSAVTT armé par 3 sapeurs pompiers

Par ailleurs,

L'épreuve sera sécurisée par des signaleurs aux endroits sensibles du parcours.

Aucun véhicule ne sera admis sur le circuit à l'exception de ceux des organisateurs, des représentants de l'ordre ou du service de sécurité.

ARTICLE 9 : Déontologie

Chaque concurrent a obligation de porter secours à un participant ayant un problème de santé et de prévenir l'organisation.

Chaque concurrent s'engage :

- A ne pas avoir de comportement dangereux pouvant nuire à un autre candidat ou toute autre personne présente sur le circuit.
- De respecter les consignes des signaleurs
- De respecter les règles élémentaires de protection de la nature.

ARTICLE 10 : Inscription

Les inscriptions sont à adresser au : Centre de Secours de VERGEZE à l'attention du Président de l'amicale.

Les dossiers d'inscription seront téléchargeables sur intranet.

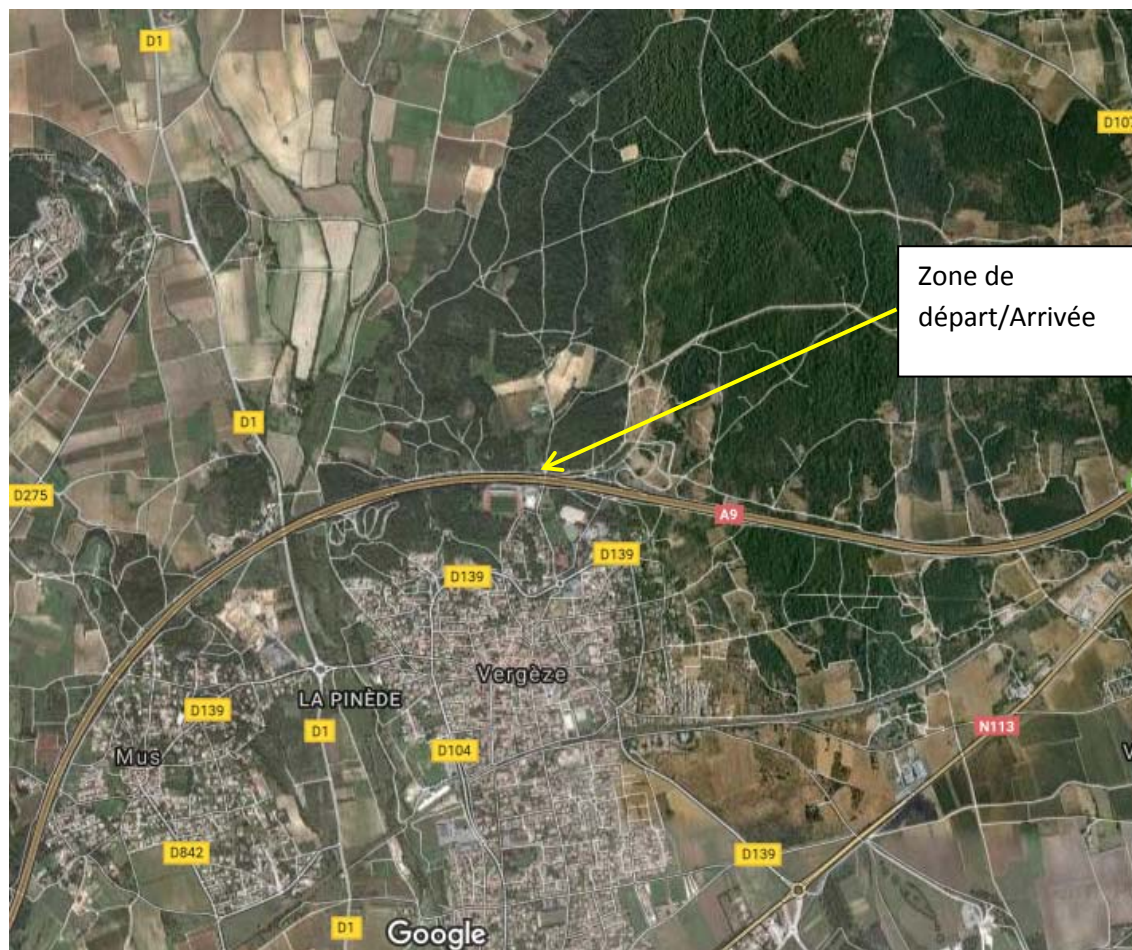
A RENVOYER AVANT LE : 20 / 04 / 2017

ARTICLE 11 : Informations diverses :

- Retrait des dossards se fera à proximité de la zone du départ / arrivée (stade Stéphane DIAGANA)
- Parking : à proximité du départ / arrivée
- Cérémonie des récompenses et apéritif de clôture à proximité du départ / arrivée si le temps le permet ou au CS Vergèze.

Plan de situation

Zone du départ : devant le stade Stéphane DIAGANA



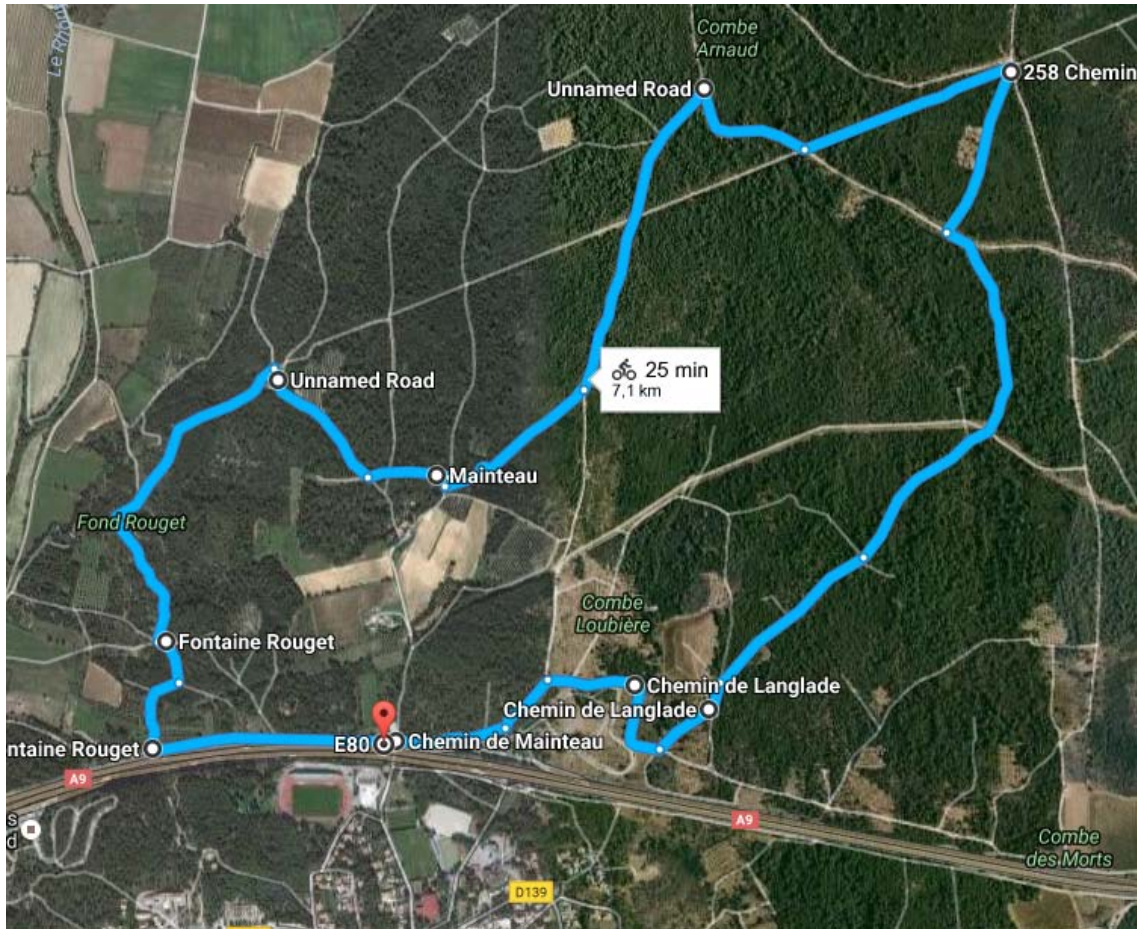
Zone de
départ/Arrivée



Zone de
départ/Arrivée

Parking
P

Plan de masse du circuit





CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE VTT DES SAPEURS POMPIERS DU GARD

FICHE D'AUTORISATION PARENTALE D'HOSPITALISATION et D'OPERATION

(Pour les concurrent(e)s âgé(e)s de moins de 18 ans à la date du championnat)

Je soussigné(e) Monsieur, Madame.....

Père*, mère*, représentant légal* de

(Nom/Prénom).....

Né(e)le.....à.....

Et demeurant

à.....autorise

L'organisateur du championnat départemental VTT des sapeurs pompiers du GARD qui se déroulera le samedi « date » à « lieux » à prendre toutes dispositions (hospitalisation et le cas échéant intervention chirurgicale) visant à préserver la santé de l'enfant mineur désigné ci-dessus en cas d'accident au cours de la compétition.

Le responsable de la délégation qui accompagne le mineur à prendre toutes dispositions (hospitalisation et cas échéant intervention chirurgicale) visant à préserver la santé de l'enfant mineur désigné ci-dessus. Pendant les trajets ainsi qu'en cas d'accident au cours de la compétition.

(Cocher la mention retenue)

Et pourra être joint par le praticien chargé de l'accueil hospitalier au numéro de téléphone suivant :

Fait à.....Le.....

Signature du représentant légal

* rayer la mention inutile